

**Nombre de délégués à désigner en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
Annexes à l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/0345 du 22/05/2026**

Annexe 1 : Communes de moins de 1 000 hab.

Nom de la commune	Mode de scrutin	Nombre de délégués à désigner	Nombre de Suppléants
Champignelles	Majoritaire	4	3
Champlay	Majoritaire	3	3
Champlost	Majoritaire	3	3
Chamvres	Majoritaire	3	3
Charentenay	Majoritaire	1	3
Chassignelles	Majoritaire	1	3
Chassy	Majoritaire	1	3
Chastellux-sur-Cure	Majoritaire	1	3
Châtel-Censoir	Majoritaire	3	3
Châtel-Gérard	Majoritaire	1	3
Chaumont	Majoritaire	3	3
Chaumot	Majoritaire	3	3
Chemilly-sur-Serein	Majoritaire	1	3
Chemilly-sur-Yonne	Majoritaire	3	3
Cheney	Majoritaire	1	3
Chéu	Majoritaire	3	3
Chichée	Majoritaire	1	3
Chichery	Majoritaire	1	3
Chitry	Majoritaire	1	3
Collan	Majoritaire	1	3
Collemiers	Majoritaire	3	3
Compigny	Majoritaire	1	3
Cornant	Majoritaire	1	3
Coulangeron	Majoritaire	1	3
Coulanges-la-Vineuse	Majoritaire	3	3
Coulanges-sur-Yonne	Majoritaire	3	3
Coulours	Majoritaire	1	3
Courgenay	Majoritaire	3	3